

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE145897012**

**Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709)**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 18 septembre 2014

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. André Allard*  
Ville de Kirkland

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Jean-François Cloutier*  
Arrondissement de Lachine

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*Mme Marianne Giguère*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 septembre 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE145897012, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE145897012**

**Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709)**

À sa séance du 27 août 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1145897012. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 3 septembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE145897012 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent contrat porte sur le support et la surveillance dans le cadre de la réalisation de la mise aux normes des feux de circulation. L'équipe actuelle désire augmenter sa capacité de réalisation en annexant, à ses deux équipes en prestation de services internes, une troisième équipe pour exécuter des tâches sur demande de la Ville de Montréal. Pour une intersection, les activités du mandat ont été regroupées selon les diverses étapes du processus de réalisation des projets de feux de circulation. Ainsi, la réalisation de ce mandat se fera par intersection et par étape selon un prix forfaitaire.

Considérant que plusieurs intersections visées dans la prochaine année sont situées dans des secteurs non-desservis par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), la division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) doit également

prendre en charge la réalisation des travaux souterrains. Ainsi, le mandat inclut aussi cette activité.

Cet appel d'offres a pour but d'engager les services d'un prestataire afin de surveiller les travaux de plusieurs entrepreneurs (jusqu'à un maximum de six) pour les travaux de la mise aux normes des feux de circulation (jusqu'à un maximum de 300 intersections) sur le territoire de la Ville de Montréal, et ce sur une période de dix-huit mois.

Le mandat est divisé en 2 étapes :

- mise en place de la méthode de travail pour la surveillance des projets de mise aux normes électriques et des constructions des bases et conduits;
- services professionnels:
  - conception des plans de bases et conduits ainsi que les plans de signalisation lumineuse;
  - surveillance des chantiers à toutes les étapes de réalisation;
  - gestion de la coordination et de la surveillance.

La Ville demande à ce que le prestataire des services surveille le chantier et coordonne les tâches et activités n'appartenant pas au maître d'œuvre entre les différents intervenants afin d'accélérer et faciliter la réalisation des travaux de feux de circulation, de garantir des services de qualité et des travaux effectués par les entrepreneurs répondant aux exigences et attentes de la Ville, respectant les normes et standards en vigueur.

L'appel d'offres a été lancé le 25 juin 2014 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 juillet 2014. Il y a eu sept preneurs du cahier des charges et deux soumissionnaires. Les deux propositions reçues ont été jugées recevables en termes de délai de livraison, de conformité administrative ainsi que du respect des spécifications techniques et ont été analysées par le comité de sélection, en fonction des critères définis au cahier des charges.

L'offre de la firme Cima+ inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier tout en reconnaissant la conformité du processus d'appel d'offres.

Les membres ont soulevé plusieurs questions sur les liens entre le présent contrat de services professionnels et certaines décisions antérieures indiquées dans le sommaire décisionnel. Les explications données par les représentants du Service n'ont pas complètement éclairé les membres de la commission.

Les membres ont bien compris que les services professionnels requis au présent contrat seraient payés à forfait plutôt qu'à un taux horaire. Les représentants du Service ont fait valoir que cette approche devrait permettre une meilleure planification des travaux et possiblement générer des économies. Ils ont aussi clairement expliqué que l'équipe de surveillance des travaux fournie par l'adjudicataire s'ajoutera aux deux équipes d'employés de la Ville dans le but d'accélérer le travail de mise aux normes des feux de

circulation face à l'échéance de 2017 fixée avec le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les membres ont aussi convenu que des modifications au sommaire décisionnel s'avéraient nécessaires pour préciser certains aspects :

- il conviendrait d'enrichir la section «contexte» pour mieux expliquer qui fait quoi aux différentes étapes de réalisation et inclure en quoi les cinq ententes-cadres existantes mentionnées dans les décisions antérieures sont en lien avec le présent contrat;
- il faudrait aussi inclure au sommaire les explications quant aux écarts de prix entre les deux soumissionnaires et avec l'estimation;
- il faudrait corriger le pourcentage d'écart entre l'adjudicataire et l'estimation conformément à la présentation power point.

Ces dernières remarques ont été transmises aux représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports après leur passage devant la commission.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE145897012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.